



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2018-11

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2018-11-07-011 - Décision portant délégation de signature en diverses matières (5 pages)	Page 3
IDF-2018-11-07-014 - Décision portant délégation de signature en matière de réponse aux appels à concurrence (2 pages)	Page 9
IDF-2018-11-07-013 - Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines (4 pages)	Page 12
IDF-2018-11-07-008 - Décision portant délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics (4 pages)	Page 17
IDF-2018-11-07-010 - Décision portant délégation de signature en matière d'engagement de dépenses et recettes (6 pages)	Page 22
IDF-2018-11-07-012 - Décision portant délégation de signature en matière d'enseignement et de formations (3 pages)	Page 29
IDF-2018-11-07-007 - Décision portant délégation de signature étendue (1 page)	Page 33

SGAR

IDF-2018-11-06-004 - Délégation de signature à Mme Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)	Page 35
IDF-2018-11-06-005 - Délégation de signature à Mme Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles en matière administrative (2 pages)	Page 39

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-011

Décision portant délégation de signature en diverses
matières

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - accords d'indemnisation des assurances

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, adjointe au responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - immobilier

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges),
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du bureau, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges),
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager,
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement,
- déclarations fiscales en matière immobilière,
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption,
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier,
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

3. De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de

commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux de Adolphe Jullien, Toudic, Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christophe CHÉRIOT pour les locaux de Adolphe Jullien et-Toudic, et à Thierry SERANE pour les locaux de Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

4. De donner délégation de signature aux agents ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	locaux CCI situés aux 21-23-25, avenue de Paris à Versailles
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	locaux CCI situés au 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSALUT	attachée de direction	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 3 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Marie-Pierre FAURE-CHALLÉAT, directrice de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
- la convention de mise en œuvre de l'aide,
- la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
- la notification du paiement de l'aide,
- et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale.

Article 4 - dépôt légal

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Anne OUTIN-ADAM	directeur des politiques législatives et juridiques, adjointe du DGA en charge

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
			de la vie institutionnelle et des études
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Hélène ZWANG	responsable du service affaires générales et institutionnelles
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général

Article 5 - gestion et dépôt des marques

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer l'ensemble des actes relatifs au dépôt, à la gestion et à la protection des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - requêtes en relevé de forclusion et aux déclarations de créances

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les requêtes en relevé de forclusion et les actes relatifs aux déclarations de créances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 - documents du commerce international

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Gilles DABEZIES, directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international
 Claudine DAGNET, directrice adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international
 Marianne SASSERANT, directeur développement international des entreprises
 Luc DARDAUD, responsable du département facilitations du commerce extérieur
 Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités
 Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA
 Olivier BARRET, conseiller en formalités
 Hajar BIARE, conseiller en formalités
 Achraf BOUKDIR, conseiller en formalités
 Yanique BRAS, conseiller en formalités
 Nadia CHIKRI, conseiller en formalités
 Patricia FARESCOUR, conseiller en formalités

Sokna GAYE, conseiller en formalités
 Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
 Christèle LE MANACH, conseiller en formalités
 Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
 David MALEDON, conseiller en formalités
 Frédéric MOROT, conseiller en formalités
 Marie-Cécile NGABOU, conseiller en formalités
 Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
 Christine TISCHER, conseiller en formalités
 Doha OULD SIDI MOHAMED, conseiller en formalités
 Corine NGAMI, assistante commerciale/conseiller en formalités
 Isabelle PERROT, assistante comptable
 Asnia BENYAHIA, assistante DFCE
 Suzanne GOMEZ, assistante réclamations ATA

Article 8 - cartes d'agent immobilier

En application du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce, de donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer

....

Article 9 - formalités relatives aux véhicules

De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'immatriculation des véhicules : délivrance, modification, déclaration de perte ou de vol et demande de duplicata des cartes grises,
- les déclarations de vol de véhicules,
- ainsi que tous les actes relatifs aux cessions.

pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christophe PERRET responsable de pôle, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 10 - certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie Mc CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 11 - avis relatifs aux demandes de naturalisation

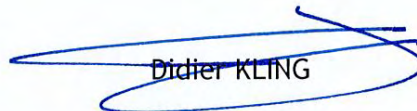
De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris - Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Patrick POCHET, responsable du pôle représentations extérieures, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-014

Décision portant délégation de signature en matière de
réponse aux appels à concurrence

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Patrick MARTINEZ, directeur général, par intérim, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
chambres de commerce et d'industrie départementales		
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	< 150.000 € HT
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	< 150.000 € HT
directions générales et directions rattachées		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	< 700.000 € HT
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	< 700.000 € HT

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement de la recherche et de la formation En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement ou Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions	< 700.000 € HT
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	< 150.000 € HT
écoles		
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	< 150.000 € HT
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	< 150.000 € HT
Bruno GARDET	directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences	< 150.000 € HT
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	< 150.000 € HT
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2018


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-013

Décision portant délégation de signature en matière de
ressources humaines

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Patrick MARTINEZ, directeur général, par intérim, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des agents de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste,
3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,

4. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit,
8. les décisions individuelles concernant le fonds social,
9. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
10. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
11. les décisions portant admission à la retraite,
12. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
13. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
14. les décisions relatives à la mise en œuvre des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jean-François ROMANET-PERROUX, directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international

Page 2 sur 4

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale		
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice adjointe
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'Inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION	directeur adjoint

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats		
Didier ISRAEL	directeur juridique		
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Céline DORS	responsable du département pilotage et support de la filière
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux		
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Antoine DÉVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage		
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN		

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-008

Décision portant délégation de signature en matière
d'achats et de marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures ainsi que de travaux d'un montant inférieur à 300.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature à Clodyne SAMUEL DE LACROIX, directeur des achats, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 3

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 130.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 4

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Claude COILLARD-CHABIR, directrice adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5

De donner délégation de signature à Jean-François MALLET, directeur du pilotage des systèmes d'information à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de fournitures informatiques y compris ceux conclus sur le fondement d'un accord cadre (marchés subséquents) d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Marie-Céline DORS, responsable du département pilotage et support de la filière, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions.

Article 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents).

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	responsable département développement des entreprises
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction

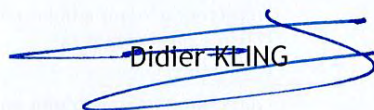
nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international
		Hélène ZWANG	responsable du service affaires générales et institutionnelles
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Christophe PERRET	responsable de pôle
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES	directeur de l'enseignement
		Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Chantal FOUQUE	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Thierry SERANE	secrétaire général du pôle Champerret
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale
		Alexandra LEPLATRE	responsable finances, achats et approvisionnements
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Éric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2018

 Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-010

Décision portant délégation de signature en matière
d'engagement de dépenses et recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Pierre DE RICAUD	responsable du département développement territorial			société n° 1310 CF : 2J20, 2J21, 2J22, 2J23, 2J24, 2J25	recettes
Pierre ADES	responsable du département création transmission formalités			société n° 1310 CF : 2J30, 2J31, 2J32, 2J33, 2J40, 2J41 et 2J42	recettes
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Pascal DEGEUSE	directrice adjointe responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE Nadia GOSMANT	directeur adjoint responsable finances	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSALUT	attachée de direction	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Patrick MARTINEZ	directeur général, par intérim	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ	directeur général, par intérim	Jérôme CLINCKX	chargé de mission financements régionaux et fonds structurels	société n° 1110 CF : C411, 2E17	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ	directeur général, par intérim	Loïc CHOUIN	directeur projet Grand Paris	société n° 1110 CF : C411, 2E17, 2E18	dépenses et recettes
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur	société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland			société n° 1410 CF : tous	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA SEDI	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
		Hélène ZWANG	responsable du service Affaires générales et institutionnelles		dépenses et recettes
		Philippe OCHOA	chargé de mission affaires administratives		recettes
Michèle BERNARD	directrice des relations clients et partenaires			société n° CF : 2117, 2140, 2165, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187	dépenses et recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2182	recettes
Hervé PARCINEAU	responsable du service affaires européennes et coopération internationale			société n° 1140 CF : 2184	recettes
Alain BEAUMONT	directeur appui réglementaire, information et formation			société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2119, 2120, 2130, 2179	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Gilles HAUTOIS	responsable département Appui aux formalités CFE mutualisé			société n° 1140 CF : 2111, 2120	recettes
Mathilde BENDLER	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2119	recettes
Yohann PFLEGER	responsable du service informations réglementaires et internationales			société n° 1140 CF : 2113	recettes
Sandrine ROL	chef du service formations et mentorat			société n° 1140 CF : 2179	recettes
Marianne SASSERANT	directrice développement international des entreprises			société n° 1140 CF : 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur			société n° 1140 CF : 2191	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2192	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service Afrique Proche Moyen Orient			société n° 1140 CF : 2193	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service Europe			société n° 1140 CF : 2194	recettes
Agathe PACARD	responsable du service Asie-Amérique			société n° 1140 CF : 2195	recettes
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale			sociétés n° 1910, 1920, 2910 CF : tous sociétés n° 1500, 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	société n° 7050 CF : 6V01, 6V02, 6V03	dépenses et recettes
Thierry MENUET	responsable du service de prévention et des risques			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Cécile DORS	responsable département pilotage et support de la filière	société n° 1920 CF : tous société n° 1500 CF : C409	dépenses et recettes
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION Muriel BOYER	directeur adjoint responsable de pôle	société n° 1500 CF : C404 sociétés n° 1910, 2910, 7030 CF : tous	dépenses et recettes
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats	Stéphane LIETZ	chef département achats approvisionnement	société n° 1500 CF : C418	dépenses et recettes
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Claude COILLARD-CHABIR	directrice adjointe	société n° 1500 CF : C402	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Catherine CHABOSSON	adjoint au responsable du service des assurances	société n° 1500 CF : 6P02	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Christophe PERRET	responsable de pôle	société n° 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champerret	Brigitte GRIMBERT	responsable moyens généraux	société n° 1510 CF : 2USC, 2UST, 2USY	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Dimitri POATY	adjoint	société n° 1510 CF : 2USF	dépenses et recettes
Christophe PERRET	responsable de pôle			société n° 1510 CF : 2USN	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Yannick HOUSSARD Alain MESNY	responsable imprimerie responsable production	société n° 1510 CF : 2UI4	dépenses et recettes
Pascal FRANCINEAU	gérant de restaurant	Yannick LE BERRE	économe	société n° 1510 CF : 2UCH, 2UDR, 2UOR, 2UTO, 2UGA	dépenses et recettes
Amar DEREARE	gestionnaire de stocks			société n° 1510 CF : 2UGA	dépenses et recettes
Stéphane BLANCHE	responsable de restaurant			société n° 1510 CF : 2UOR	dépenses et recettes
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF: tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 2200 CF : tous	dépenses et recettes
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2830, 2840, 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports	société n° 2110 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours			société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directeur de l'innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21, 4A22, 4A24, 4A31	dépenses et recettes
Catherine DESJACQUES	directeur du développement			société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A29, 4A30	dépenses et recettes
Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support			société n° 2010 CF : 4A11, 4A12, 4A25, 4A90, 4A91	dépenses et recettes
écoles					
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN Rose AMMAR	secrétaire général responsable du service finances-achats	société n° 2300 CF : tous	dépenses et recettes
Olivier FRANÇAIS	directeur de la recherche ESIEE Paris			société n° 2300 CF : 4H60, 4H65	recettes
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général	société n° 2450 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER Pascale GINGUENÉ	secrétaire général directrice du développement et des relations entreprises	société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes recettes
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général	société n° 2520 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé de l'administration générale responsable finances achats approvisionnements chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises	société n° 2590 CF : tous	dépenses et recettes dépenses et recettes recettes
Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4021, 4022, 4042	dépenses et recettes
Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4031, 4041, 4071, 4072, 4073	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général	société n° 2580 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage LMA de Gennevilliers	Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champerrét	société n° 2920 CF : tous	dépenses et recettes
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences			société n° 2640 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2670 CF : tous	dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général	société n° 2620 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2840 CF : tous	dépenses et recettes
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général	société n° 2600 CF : tous	dépenses et recettes
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général	sociétés n° 2660 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances	société n° 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier	société n° 2610 CF : tous	dépenses et recettes

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-012

Décision portant délégation de signature en matière
d'enseignement et de formations

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche & formation

De donner délégation de signature à Yves PORTELLI, directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement, et Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean MAIRESSE	directeur général d'ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale
		Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et relations entreprises
		Yannick SERBOURCE	responsable des programmes - campus FERRANDI Jouy-en-Josas
		Victor GERVASONI	directeur académique et enseignement supérieur - FERRANDI Paris
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Eric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN	directeur adjoint
		Stéphane LEMAIRE	secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier
Marianne CONDE-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe

Article 3 - formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire & création d'entreprise

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
		Denis DANG	responsable administration finances logistique	
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles- Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Alain BEAUMONT	directeur Appui réglementaire, information et formation	hygiène alimentaire
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des relations entreprises	hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 - contrats d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5 - convention de formation continue

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD, responsable du département supports, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - reçu libératoire du versement de la taxe d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les reçus libératoires du versement de la taxe d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-07-007

Décision portant délégation de signature étendue

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

De donner délégation générale de signature à Patrick MARTINEZ, directeur général, par intérim, à l'exception des décisions de licenciement du personnel pour suppression d'emploi et motif disciplinaire et sous réserve des dispositions des délégations de signatures spécifiques dont il pourrait bénéficier par ailleurs.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2018**



Didier KLING

SGAR

IDF-2018-11-06-004

Délégation de signature à Mme Charline AVENEL,
rectrice de l'académie de Versailles en matière
d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRETE

**portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL
rectrice de l'Académie de Versailles,
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France .
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'Académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

En qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional, délégation de signature est donnée à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
 - « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
 - « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
 - « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
 - « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
 - « vie de l'élève » (n° 230).
2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Article 2

En qualité de responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 4

Pour les subventions d'un montant de 30 000 € et plus et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30 000 € et plus, la délégation de signature consentie à l'article 2 du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Les dispositions de l'alinéa 1^{er} du présent article ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'éducation nationale.

Article 5

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Article 6

Madame Charline AVENEL, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

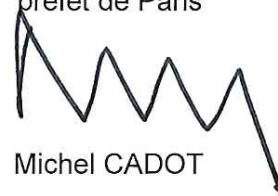
Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 8

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la rectrice de l'Académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 NOV. 2018

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT

SGAR

IDF-2018-11-06-005

Délégation de signature à Mme Charline AVENEL,
rectrice de l'académie de Versailles en matière
administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRETE
portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL
rectrice de l'Académie de Versailles, en matière administrative

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14, modifié par l'ordonnance n° 2004-631 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifié modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et le code des juridictions financières (partie Réglementaire) ;
- VU** le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'Académie de Versailles ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er}

Au titre du contrôle de légalité, les actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de Versailles, ci-après énumérés, sont transmis à la rectrice de l'Académie de Versailles qui en accuse réception.

Il s'agit des actes suivants :

1. Les délibérations du conseil d'administration relatives :
 - à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
 - au recrutement de personnels ;
 - au financement des voyages scolaires.
2. Les décisions du chef d'établissement relatives :
 - aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ;
 - au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés à l'article 1^{er}.

Article 3

La délégation de signature relative au contrôle de légalité définie à l'article 2 s'applique également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de Versailles, non soumis à l'obligation de transmission.

Article 4

Les modalités de mise en œuvre de cette délégation de signature font l'objet d'une convention entre la rectrice de l'Académie de Versailles et le préfet de la région d'Ile-de-France.

Article 5

Madame Charline AVENEL, rectrice de l'Académie de Versailles peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France – pôle moyens et mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

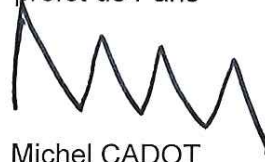
Article 6

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la rectrice de l'Académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

06 NOV. 2018

Le préfet de la région d'Ile-de-France
préfet de Paris



Michel CADOT